







FRANCE MONUMENTALE ET PITTORESQUE

RECUEIL DE VUES DES MONUMENS ET DES SITES LES PLUS REMARQUABLES DE CE PAYS, Publié avec le concours des Artistes français les plus éminents, d'après les dessins et sous la direction de CHAPUY. — OUVRAGE BÉDIÉ AU ROI.

SIÈGE SOCIAL: 171, rue Montmartre.

SOCIÉTÉ ŒNOPHILE

SUCCURSALE: 30, rue de l'Odéon.

Maison de confiance pour le commerce des Vins, fondée en 1837 (huit années d'existence et de succès), par 80 Propriétaires récoltant dans les meilleurs crus.

Le but de cette compagnie, qui compte déjà huit années d'existence, est de mettre le producteur en rapport direct avec le consommateur, d'acheter au mieux de ses intérêts, à des propriétaires connus, des vins dont elle connaît l'origine et la bonne qualité, et de garantir à l'acheteur, qui n'a pas toujours les connaissances nécessaires, les marchandises qu'elle lui livre.

Une pareille organisation doit inspirer la plus entière confiance au public, et le mettre à l'abri de toute espèce de fraude et de déception. Il est certain d'avoir toujours du vin pur, hygiénique, et de ne jamais être trompé sur la date et l'origine qu'on lui attribue.

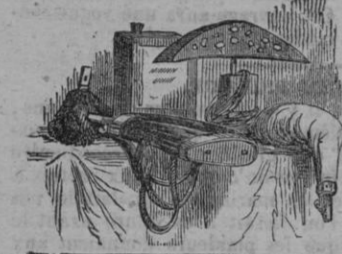
En outre de ces garanties si importantes, la Société Œnophile offre des avantages qui reposent sur des éléments parfaitement appréciables, et qui frapperont tout esprit réfléchi.

Il n'y a plus, d'une part, entre les consommateurs et les propriétaires, de ces agents intermédiaires qui absorbent d'ordinaire les bénéfices des commerçants, bénéfices qu'on peut, sans exagération, évaluer à 40 p. 100 avant que le vin arrive au marchand qui le débite; d'un autre côté, les frais du débitant sont énormes, car ils vont ordinairement de 50 à 55 p. 100, et ne peuvent être moindres. C'est donc, en définitive une surcharge de 40 à 45 p. 100 que reçoit habituellement le vin en traversant les divers degrés du commerce, et dont la consommation se trouve dégrèvée par le système de la Société Œnophile.

Mais ce n'est pas en cela seulement que consiste, pour la Société, la principale économie; elle résulte de la différence des frais d'administration, et les calculs suivants pourront donner une idée de sa position favorable et tout exceptionnelle.

On admettra que, dans Paris, il y a au moins trois mille marchands de vins en gros et demi-gros, et qui approvisionnent de la capitale content de hautes et moyennes fortunes. Si, par les avantages qu'offre la Société Œnophile, elle parvenait à posséder la trentième de cette clientèle, c'est-à-dire celle de cent marchands (et il n'y a rien d'exagéré dans cette supposition), elle aurait une recette journalière de 10,000 francs, ou 3,630,000 fr. par an. Or, voici quels sont les frais dans les deux hypothèses: ils diffèrent du simple au décuple, et au-delà.

Table with 3 columns: Item description, Amount, and Economic comparison. Rows include 'Cent marchands paient cent patentes de 100 fr.', 'La Société paiera une patente de 1,500 fr.', 'La Société aura un loyer de 458,000 f.', etc.



Paris, au Comptoir des IMPRIMEURS-UNIS, quai Malaquais, 15. LA CHASSOMANIE. Poème par DEYHUX, auteur du Vieux Chasseur. PRIX: 12 FR. Un beau volume orné de 16 grands Dessins à deux teintes. Compositions de MM. A. DE DREUX, BEAUME, FOREST, FOUSSEREAU, PROVOST et VALERIO.

Fabrique spéciale de Presses de POIRIER, mécanicien breveté, faubourg Saint-Martin, 35, près le boulevard. PRESSES AUTOZINCOGRAPHIQUES ET A COPIER. Grand baïsse de prix. PRESSES AUTOZINCOGRAPHIQUES, nouveau modèle, rendu facile à manœuvrer, donnant réellement 4,000 copies d'un écrit tracé à la main.

ATLAS Géographique, Statistique et Progressif des départements de la France et de ses Colonies, SOUS LA DIRECTION DE M. PIERRE TARDIEU, ACCOMPAGNÉ D'UN TEXTE HISTORIQUE SUR LA FRANCE, PAR M. BORY DE SAINT-VINCENT, MEMBRE DE L'INSTITUT. 100 Cartes divisées en 20 livraisons de 5 Cartes chacune.

Pompes hydrauliques françaises ASPIRANTES ET FOULANTES A JET CONTINU. De M. VILLETTE et C. brevettés. FABRIQUE, quai Valmy, 59. DEPOT, boulevard Montmartre, 10, en face la rue Vivienne, 4, Paris.

Adjudications en justice. Etude de M. FURCY-LAPERCHÉ, avoué à Paris, rue Ste-Anne, 48. Vente, en l'audience des criées, au Palais-de-Justice à Paris, le 17 août 1844, une heure de relevée.

Grandes Maisons et dépendances, sises à Paris, rue Saint-Lazare, 144, en face de la rue de l'Arcade, contenant en superficie 2,337 mètres environ. Mise à prix: 220,000 fr.

1° D'UNE MAISON, sise à Paris, rue Bayard, quartier des Champs-Élysées, destiné à porter le n° 7 de la rue Bayard.

2° D'UNE MAISON, avec grand jardin, sise à Paris, rue Rambuteau, 57, contenant 611 mètres 99 centimètres environ. Mise à prix: 110,000 fr.

3° D'UNE MAISON, sise à Paris, rue de Saint-Louis, 35. Mise à prix: 20,000 fr.

4° D'UNE MAISON, sise à Paris, rue des Marmousets, 26, au coin de la rue Glacière. Mise à prix: 10,000 fr.

7° D'UN VERGER et jardin, à Asnières, place Compoint et rue de Colombes, contenant 33 ares 81 cent. Mise à prix: 3,000 fr.

8° D'UN JARDIN, à Asnières, rue de Colombes et chemin de Genevilliers, contenant 23 ares 54 cent. Mise à prix: 1,000 fr.

Propriété Terrain à usage de vermicellier, avec le matériel servant à son exploitation; 2° D'UN GRAND Terrain à la suite, maintenant en jardin, mais propre à recevoir des constructions, divisé en quatre lots.

Mises à prix: 1° Lot, La Vermicellière, 75,000 fr. 2° Lot, Partie du grand terrain, 7,500 fr. 3° Lot, id., 7,500 fr. 4° Lot, id., 7,500 fr. 5° Lot, id., 10,000 fr.

BELLE PROPRIÉTÉ 2° D'UNE FORÊT, connue sous le nom d'Usages de Nancy, en plusieurs lots: 3° De deux LOCATURES, sises aux Châumes-Pourrières; 4° Et

D'UNE MAISON, sise à La Charité. Le tout situé communes de Nancy, Marlin et La Charité, canton de La Charité, arrondissement de Cosne (Nièvre).

Ventes mobilières. A vendre à tout prix. Par adjudication, le mardi 30 juillet 1844, heure de midi, en l'étude et par le ministère de M. Edmond BAUDIER, notaire à Paris, rue Caumartin, 29, commis à cet effet.

Sociétés commerciales. Suivant contrat passé devant M. Léonard Pierre Seréville, notaire à Saint-André (Eure), le 14 juillet 1844, enregistré.

TRIBUNAL DE COMMERCE. DÉCLARATIONS DE FAILLITES. Jugement du Tribunal de commerce de Paris, du 24 juillet 1844, qui déclare la faillite ouverte et en fixe provisoirement l'ouverture au jour.

CONVOCATIONS DE CRÉANCIERS. Sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées des faillites, MM. les créanciers:

NOMINATIONS DE SYNDICS. Du sieur ETIENNE, fruitier-épicer, à Romainville, le 31 juillet, à 9 heures (N° 4611 du gr.).

VERIFICATIONS ET AFFIRMATIONS. Du sieur MALE, tailleur, rue Duphot, 22, le 1er août à 2 heures (N° 4655 du gr.).

CONCORDATS. Du sieur DURAND, marchand de vins, rue St-Lazare, 14, le 31 juillet à 11 heures (N° 4471 du gr.).

PRODUCTION DE TITRES. Sont invités à produire, dans le délai de vingt jours, à dater de ce jour, leurs titres de créances, accompagnés d'un bordereau sur papier timbré, indicatif des sommes à réclamer, MM. les créanciers:

Avis divers. M. G.-W. BUELLER, propriétaire, demeurant à Saint-Denis, prévient le public que, cessant le commerce depuis plus de cinq ans, les dettes qu'il pourra avoir fait au titre que ce soit, particulièrement en ce qui concerne le commerce de la rue de la Harpe, n'ont rien de commun avec la personne de M. Bueллер, qui se trouve être un simple prête-nom; qu'en conséquence, il ne les paiera pas.

REDDITION DE COMPTES. MM. les créanciers composant l'Union de la faillite des sieurs REYMAN et WOLFF, marchands d'articles de Paris, rue Condorcet, n. 27, sont invités à se rendre, le 2 août à 3 heures précises, au palais du Tribunal de commerce, salle des assemblées des faillites, pour, conformément à l'article 537 de la loi du 28 mai 1838, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débiteur, le clerc et l'arrêté, leur donner décharge de leurs fonctions et donner leur avis sur l'excusabilité du failli (N° 386 du gr.).

SEPARATIONS DE CORPS et de Biens. Le 23 juillet: Demande en séparation de biens par Louise-Mélanie LOUETTE contre Catherine-Victor DESVANTES, limonadier, boulevard du Temple, 37, Petit-Dexmier avenue.

Décès et Inhumations. Du 23 juillet 1844. M. Goetz, 35 ans, impasse d'Argenteuil, 10. — M. Burot, 40 ans, rue de la Bienfaisance, 27. — M. Talmon, 63 ans, rue Pigeau, 2.

Appositions de Scellés. Après décès. 18 M. Fréouart, rue Montorgueil, 17. 19 M. Ronal, militaire invalide, rue de la Michodière, 5, syndic provisoire (N° 4634 du gr.).

BOURSE DU 26 JUILLET. 100 c. pl. hl. pl. bas de c. 3 0/0 compt. 121 5/8 121 5/8 121 5/8 121 5/8

REPART. Du compt. à fin de m. D'un mois à l'autre. 3 0/0. — 5 — 5 — 35 — 32 1/2

REPART. Du compt. à fin de m. D'un mois à l'autre. 3 0/0. — 5 — 5 — 35 — 32 1/2

REPART. Du compt. à fin de m. D'un mois à l'autre. 3 0/0. — 5 — 5 — 35 — 32 1/2

REPART. Du compt. à fin de m. D'un mois à l'autre. 3 0/0. — 5 — 5 — 35 — 32 1/2

REPART. Du compt. à fin de m. D'un mois à l'autre. 3 0/0. — 5 — 5 — 35 — 32 1/2

REPART. Du compt. à fin de m. D'un mois à l'autre. 3 0/0. — 5 — 5 — 35 — 32 1/2